

DELIBERATION N° 95/26/06-13 – DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE JACQUES MONOD à LUDRES

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que suite à son renouvellement le Conseil Municipal est appelé à désigner deux représentants au Conseil d'Administration du Collège Jacques Monod à LUDRES.

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :*

- de désigner MM. SQUILLACE Bérardino et BURTEZ Jean-Luc pour représenter la Commune au Conseil d'Administration du Collège Jacques Monod.